



## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

**PARIS, LE 7 MARS 2023**

### **Clément BITZ (AS BEZIERS HERAULT)**

*Stade Montois Rugby / AS Béziers Hérault (J23 PRO D2)*

**Carton rouge**

Au cours de la rencontre Stade Montois Rugby / AS Béziers Hérault, M. Clément BITZ a été définitivement exclu par l'arbitre à la 73<sup>ème</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Clément BITZ est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 15 mars 2023.

M. Clément BITZ est suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Pierre CAILLET (AS BEZIERS HERAULT)**

*Stade Montois Rugby / AS Béziers Hérault (J23 PRO D2)*

**Rapport des officiels de match**

A l'issue de la rencontre Stade Montois Rugby / AS Béziers Hérault, l'arbitre n°4, désigné lors de cette rencontre, a signalé le comportement de M. Pierre CAILLET, Entraîneur de l'AS Béziers Hérault.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Pierre CAILLET et le club de l'AS Béziers Hérault sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 15 mars 2023.

M. Pierre CAILLET n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Rayne BARKA (SA XV CHARENTE RUGBY)**

*SU Agen Lot-et-Garonne / SA XV Charente Rugby (J23 PRO D2)*

**Carton rouge**

Au cours de la rencontre SU Agen Lot-et-Garonne / SA XV Charente Rugby, M. Rayne BARKA a été définitivement exclu par l'arbitre à la 23<sup>ème</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Rayne BARKA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 15 mars 2023.

M. Rayne BARKA est suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Antoine ERBANI (SU AGEN LOT-ET-GARONNE)**

*SU Agen Lot-et-Garonne / SA XV Charente Rugby (J23 PRO D2)*

**Carton rouge**

Au cours de la rencontre SU Agen Lot-et-Garonne / SA XV Charente Rugby, M. Antoine ERBANI a été définitivement exclu par l'arbitre à la 60<sup>ème</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Antoine ERBANI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 15 mars 2023.

M. Antoine ERBANI est suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Edoardo GORI (COLOMIERS RUGBY)**

*Oyonnax Rugby / Colomiers Rugby (J23 PRO D2)*

**Carton rouge**

Au cours de la rencontre Oyonnax Rugby / Colomiers Rugby, M. Edoardo GORI a été définitivement exclu par l'arbitre à la 73<sup>ème</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Edoardo GORI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 15 mars 2023.

M. Edoardo GORI est suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Judicaël CANCORIET (ASM CLERMONT AUVERGNE)**

*Montpellier Hérault Rugby / ASM Clermont Auvergne (J20 TOP 14)*

**Carton rouge**

Au cours de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / ASM Clermont Auvergne, M. Judicaël CANCORIET a été définitivement exclu par l'arbitre à la 50<sup>ème</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Judicaël CANCORIET est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 15 mars 2023.

M. Judicaël CANCORIET est suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Ugo MOLA (STADE TOULOUSAIN)**

*Racing 92 / Stade Toulousain (J20 TOP 14)*

**Rapport des officiels de match**

A l'issue de la rencontre Racing 92 / Stade Toulousain, l'arbitre n°4, désigné lors de cette rencontre, a signalé le comportement de M. Ugo MOLA, Entraîneur du Stade Toulousain.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Ugo MOLA et le club du Stade Toulousain sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 15 mars 2023.

M. Ugo MOLA n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

---

## **CONTACT PRESSE**

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51